

0149558183

République Française

19 SEP. 2008

*Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche
Le Directeur de Cabinet*

Paris, le

A
Mesdames et Messieurs les Présidents

Objet : Fièvre catarrhale ovine – Modification de zone réglementée 1 – 8

Depuis la fin du mois d'août, l'épizootie de fièvre catarrhale ovine due au sérotype 1 s'est développée vers le nord et vers l'est en touchant de nouveaux départements. La zone réglementée au regard des sérotypes 1 et 8 de la fièvre catarrhale a notamment été étendue le 4 septembre 2008 suite à un foyer en Dordogne.

Ce cas de FCO de Dordogne avait été indûment attribué au sérotype 1 par le laboratoire national de référence, suite à une erreur matérielle dans la transcription des résultats. Ce laboratoire a émis un rectificatif après avoir réalisé de nouvelles analyses sur l'animal concerné et plusieurs de ses congénères, établissant que cet élevage a été infecté uniquement par le sérotype 8.


En conséquence, une réduction de la zone réglementée 1 – 8 va être mise en oeuvre par arrêté ministériel qui paraîtra demain au Journal Officiel. Elle concerne la Corrèze (qui conserve néanmoins plusieurs cantons en zone réglementée 1-8) et la Haute-Vienne.

En ce qui concerne le département de Dordogne, il reste entièrement en zone réglementée 1 – 8, compte-tenu de la mise en oeuvre de la vaccination contre le sérotype 1 dans ce département, dès le mois de juillet 2008 et de la proximité de plusieurs foyers de FCO dus au sérotype 1 du département voisin (Lot-et-Garonne).

A ce jour, plus de 16 000 foyers de FCO ont été déclarés en France en 2008, dont plus de 1 400 foyers dus au sérotype 1. Le laboratoire national de référence est confronté à la réalisation d'un grand nombre d'analyses de confirmation et de sérotypage dans des délais contraints.

Un réseau d'une soixantaine de laboratoires vétérinaires départementaux agréés pour le dépistage virologique de la FCO et le sérotypage est d'ores et déjà en cours de déploiement. Il permettra de relayer efficacement le laboratoire national de référence.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de mes salutations distinguées.



Michel CADOT